



Séance du 13 décembre 2017

Le treize décembre deux mille dix-sept à vingt heures trente, le Conseil municipal de Durtal, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Corinne BOBET, Maire.

**Convocation** : 7 décembre 2017

**Nombre de Membres** : **Convoqués** : 23

**Présents** : 17 : Mmes Bellay- Bobet- Corlay- David- Descamps- Desmarres- Feryn- Galay- MM Augeul- Chouette- Dugrippe- Farion- Guitton- Hoarau- Malinge- Pilon- Poulain

**Absent excusé** : 2 : Mme Quarante (qui avait donné procuration à M. Pilon), M. Gravouil (qui avait donné procuration à Mme Bobet)

**Absentes** : 4 : Mmes Dubois- Lemeur- Viéron, M. Tartoué

**Secrétaire de Séance** : Mme Bellay

**Affichage** : 14 décembre 2017

## Sommaire :

- I- Approbation du procès verbal de la réunion du 25 octobre 2017
- II- Finances :
  - a- Décision modificative n°1 budget assainissement
  - b- Tarifs 2018 :
    - 1- Tarifs généraux
    - 2- Tarif prestation fabrication et livraison repas pour l'école des Rairies
  - c- Marché local stockage associations : libération des pénalités
  - d- Demande de subventions pour l'extension de la garderie
- III- Administration générale :
  - a- Tableau des effectifs au 01.01.2018
  - b- Rapport annuel du SIAEP
- IV- Urbanisme :
  - a- Lancement opération aménagement de la RD323
  - b- Lancement opération aménagement de la Place des Terrasses
  - c- Gestion de la forêt de Chambiers
  - d- Numérotage rue du plein champ
- V- Questions orales

## I – Approbation du procès verbal de la réunion du 25 octobre 2017

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2017.

## II– Finances :

### **a)– 17121353 : Décision modificative n°1, budget assainissement**

Le Conseil municipal,

Vu Code Général des collectivités et notamment les articles L 2311-1, L 1313- 1 à 4 et L 2312 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 mars 2017 approuvant le Budget Primitif 2017 du budget Annexe Assainissement,

Considérant le transfert de la compétence Assainissement à la CCALS au 1er janvier 2018,

Considérant les opérations de régularisation liées aux amortissements,

Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

#### Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections :

Article 675 – Immobilisations cédées = + 8 100 €

#### Recettes de fonctionnement :

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections :

Article 7811 – Reprise sur amortissements = + 8 100 €

#### Dépenses d'investissements :

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections

Article 28156 – Amortissement sur immobilisations = + 8 100 €

#### Recettes d'investissements :

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections

Article 2156 – Matériel spécifique d'exploitation = + 8 100 €

Après en avoir délibéré,

➤ Adopte la décision modificative n°1.

### **b)- Tarifs 2018 :**

#### **1)- 17121354 : Tarifs généraux 2018**

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

➤ Approuve les tarifs ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

	<b>Tarifs 2018</b>
<b>CIMETIERE</b>	
Concession 30 ans – l'emplacement de 2 m <sup>2</sup>	194.00
Concession 15 ans – l'emplacement de 2 m <sup>2</sup>	105.00
Concession Enfants jusqu'à 5 ans (trentenaire)	105.00
Columbarium durée : 15 ans	642.00
Columbarium durée : 30 ans	1070.00
Jardin du souvenir, plaque de nom, durée 15 ans	52.00
Cavurne durée : 15 ans	310.00
Cavurne durée : 30 ans	520.00
<b>MARCHE HEBDOMADAIRE :</b>	
Par jour et ml - abonnés trimestriels	0.50
Par jour et ml - occasionnels	0.90
Perception minimale par installation et par jour - abonnés	1.00
Perception minimale par installation et par jour - occasionnels	1.80
Petits cirques, manèges - week-end	38.00
Gros camions (style OUTIROR) - par jour	86.00
Redevance électricité pour abonnés	22.50/ trimestre
Redevance électricité pour non abonnés	3.40 / jour
<b>GARDERIE PERI - SCOLAIRE</b>	
- le matin - Pour 1 enfant	1.68
- le soir - Pour 1 enfant	1.99
<b>RESTAURANT MUNICIPAL</b>	
Maternelle - primaire public- centre loisirs	3.55
Professeurs - personnel communal	6.35
Personnes âgées - repas livrés	6.75
Repas occasionnel enfant	4.12
<b>PHOTOCOPIE - La photocopie</b>	
	<b>0.20</b>
<b>BORNE CAMPING CAR</b>	
	<b>2.00</b>
- Location nacelle - demi -journée - sans chauffeur	100.00
- Location nacelle - Journée - sans chauffeur	180.00

## **2)- 17121355 : Tarif prestation fabrication et livraison repas pour l'école des Rairies**

Le Conseil municipal,

Vu la convention en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015 signée entre la Commune des Rairies, la Société Scolarest et la Commune de Durtal ayant pour objet de définir les modalités de mise à disposition de la cuisine du restaurant municipal de Durtal pour la fabrication des repas pour les élèves de l'école des Rairies et leur livraison,

Vu l'article 3 de la convention stipulant que le coût de cette prestation est facturé 0.22 € par repas pour la livraison et la mise à disposition du restaurant, plus le prix du repas TTC facturé par Scolarest,

Considérant que ce montant doit être actualisé,

Après en avoir délibéré,

➤ Décide de fixer à 0, 23 € la prestation décrite ci-dessus, remboursable par la Commune des Rairies.

Ce montant prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 8 mois soit jusqu'au 31.08.2018, date de fin de validité de la convention.

### **c)- 17121356 : Marché local stockage associations, libération des pénalités**

Le Conseil municipal,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics,

Considérant l'ensemble du marché public relatif à la construction d'un bâtiment à usage de stockage et d'activités pour les associations durtaloises,

Considérant la mauvaise qualification de « pénalités » au lieu de « retenues avant levée de réserve » dans les documents comptables,

Après en avoir délibéré,

➤ Autorise le remboursement des pénalités valant « retenues avant levée de réserve » selon les conditions suivantes :

- Lot 1 LE BIHAN – Terrassement gros-œuvre VRD = + 3 437.50 € HT
- Lot 6 ART BAT – Menuiseries intérieures bois = + 190.81 € HT
- Lot 7 FOUILLET PLATRERIES – Cloisons sèches = + 565.43 HT
- Lot 10 LEBREC – Carrelage – Faïence = + 245.00 € HT

### **D)- 17121357 : Demande de subventions pour l'extension de la garderie**

Le Conseil municipal,

Vu l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, concernant le versement de fonds de concours entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres,

Vu le programme européen LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale),

Vu le Contrat Territoires- Région des Pays de Loire,

Considérant l'augmentation du nombre d'enfants inscrits à la garderie et le transfert du centre de loisirs dans ce bâtiment périscolaire qu'il convient alors d'agrandir,

Considérant le plan de financement de ce projet s'articulant comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	114 034.00 €	Conseil régional	22 807.00 €
		Contrat Leader	33 263.00 €
		Fonds de concours ComCom	28 982.00 €
		Autofinancement	28 982.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>114 034.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>114 034.00 €</b>

Après en avoir délibéré,

- Statue favorablement sur le plan de financement précité,
- Sollicite auprès des différentes institutions les diverses subventions,
- Autorise Madame le Maire ou la 1<sup>ère</sup> Adjointe à signer tout document nécessaire lié à ce dossier.

### III- Administration générale

#### a)- 17121358 : Tableau des effectifs

Le Conseil municipal,

Considérant les départs en retraite au sein du service administratif et les recrutements à intervenir,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer un tuilage du poste RH/Finances durant le mois de janvier 2018,

Considérant la proposition du tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le tableau des effectifs ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

#### **TABLEAU DES EFFECTIFS - POSTES PROPOSES AU CM DE DECEMBRE 2017**

EMPLOIS/GRADES	Catégorie	OUVERTS	POURVUS AU 01.01.2018	Dont Temps Non Complet	NON POURVUS
<b>TOTAL</b>		<b>45</b>	<b>35</b>		<b>10</b>
<b>EMPLOIS PERMANENTS</b>		<b>43</b>	<b>35</b>		<b>8</b>
<b>TITULAIRES</b>		<b>40</b>	<b>34</b>		<b>6</b>
<b>Filière Administrative</b>					
Attaché principal, DGS	A	1	1		0
Attaché	A	1	0		1
Emploi fonctionnel	A	1	1		0
Rédacteur Principal 2ème classe	B	2	2		0
Rédacteur	B	2	1		1

Echelle C 3 - Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	0	0		0
Echelle C 2 - Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	1	1		0
Echelle C 1 - Adjoint administratif territorial	C	1	1		0
<b>Filière technique</b>					
Technicien Territorial Principal 1ère classe	B	0	0		0
Technicien Territorial Principal 2ème classe	B	1	1		0
Technicien Territorial	B	1	1		0
Agent de maîtrise (échelle spéciale)	C	1	0		1
Echelle C 3 - Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	0			0
Echelle C 2 - Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	12	9	1 = 33.38	3
Echelle C 1 - Adjoint technique territorial	C	13	13	1 = 22h87	0
				1 = 20h70	
				1 = 27h40	
				1 = 15h00	
				1 = 18h29	
				1 = 25h80	
<b>Filière Sanitaire et Social</b>					
Echelle C 2 - agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	3	3	1 = 28h00	0
				1 = 9h15	
<b>NON TITULAIRES PERMANENTS</b>		<b>3</b>	<b>1</b>		<b>2</b>
Echelle C 1 - Adjoint technique territorial	C	3	1		2
<b>Non Permanents</b>		<b>2</b>	<b>0</b>		<b>2</b>
Echelle C 1 - Adjoint technique territorial	C	1	0		1
Echelle C 1 - Adjoint administratif territorial	C	1	0		1

Nombre d'heures exprimé en centièmes.

### **b)- 17121359 : Rapport annuel 2016 du SIAEP**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-5, qui impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service « eau potable »,  
Considérant que le rapport du SIAEP doit être soumis aux commissions adhérentes afin d'être présenté au Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- Prend acte de ce rapport et le met à la disposition du public.

#### IV– Urbanisme

##### **a)- 17121360 : Lancement opération aménagement RD 323**

Le Conseil municipal,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant le projet d'aménagement de la RD 323 présenté par le cabinet FORMA 6,

Considérant l'estimatif des travaux d'un montant de 1 525 759.60 € HT,

Après en avoir délibéré,

- Autorise Mme le Maire ou l'Adjoint à l'Urbanisme à lancer la consultation et à signer toutes les pièces du marché à intervenir avec les entreprises.

##### **b)- 17121361 : Lancement opération aménagement de la Place des Terrasses**

**Avis** : - Questionnement sur le sens unique (M. Farion)

- Souhait d'une réunion publique (M. chouette)
- Des observations avaient été faites par les élus lors de la présentation du projet. Elles n'ont pas été prise en compte notamment l'éventualité d'une construction d'une halle (par l'Architecte des Bâtiments de France qui a mis son veto sur toute construction sur la place).

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant le projet d'aménagement de la Place des Terrasses présenté par le cabinet Atelier Horizons,

Considérant l'estimatif des travaux d'un montant de 1 700 000 € HT,

Après en avoir délibéré,

- Autorise Mme le Maire ou l'Adjoint à l'Urbanisme à lancer la consultation et à signer toutes les pièces du marché à intervenir avec les entreprises.

**c)- 17121362 : Gestion de la forêt de Chambiers**

Le Conseil municipal,

Vu l'article D 214-21 du Code forestier préconisant un programme pour la gestion durable du patrimoine forestier,

Considérant la proposition de l'Office National des Forêts relative aux programmes d'action de la forêt de Chambiers,

Après en avoir délibéré,

➤ Approuve les programmes d'actions de 2016 et 2017 proposés par l'Office National des Forêts pour les travaux d'infrastructures en création :

- ✓ Dépôt parcelle forestière n°4 : montant estimatif : 11500 €
- ✓ Dépôt parcelle forestière n°2 : montant estimatif : 11470 €

➤ Autorise Mme le Maire à déposer une demande de subvention FEADER selon le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>HT</b>	<b>Recettes</b>	<b>HT</b>
Travaux :	21 301.00	Etat :	4 405.03
Frais généraux éligibles	2 130.00	FEADER	4 967.37
		Autofinancement	14 058.60
Coût total :	23 431.00	Coût total :	23 431.00

- Approuve l'adhésion au système de certification forestière PEFC pour la gestion durable de sa forêt.
- Autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires.

**d)- 17121363 : Numérotage rue du plein champ**

Suite à une division de terrains, à l'installation de nouvelles entreprises au sein d'un même bâtiment, il convient de prendre une délibération afin d'attribuer à une même parcelle deux numéros rue du plein champ.

Le Conseil municipal,

Considérant la nécessité d'affecter deux numéros de rue à la parcelle YC 260 afin d'identifier les deux entrées et les deux activités au sein du même bâtiment,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le numérotage de la rue du plein champ selon le plan ci-dessous.
- Précise qu'il appartiendra au propriétaire du tout de s'adresser aux services fiscaux pour déclaration la répartition surfacique des diverses activités économiques.





Sans autre question, la séance est levée à 21h45.

**Liste des délibérations de la réunion du 13 décembre 2017 :**

- 17121353 : Décision modificative n°1 budget assainissement
- 17121354 : Tarifs généraux 2018
- 17121355 : Tarif prestation fabrication et livraison repas pour l'école des Rairies
- 17121356 : Marché local stockage associations : libération des pénalités
- 17121357 : Demande de subventions pour l'extension de la garderie
- 17121358 : Tableau des effectifs au 01.01.2018
- 17121359 : Rapport annuel du SIAEP
- 17121360 : Lancement opération aménagement de la RD323
- 17121361 : Lancement opération aménagement de la Place des Terrasses
- 17121362 : Gestion de la forêt de Chambiers
- 17121363 : Numérotage rue du plein champ